
Ambassadeurs des matériaux biosourcés : sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

CVRH Nancy, 26 avril 2016

Michel HUEBER

DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)

Ministère du logement et de l'Habitat Durable (MLHD)

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)

Contexte politique et réglementaire



La loi de transition énergétique pour la croissance verte

TITRE II : MIEUX RÉNOVER LES BÂTIMENTS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, FAIRE BAISSER LES FACTURES ET CRÉER DES EMPLOIS – Article 14

VI.-L'utilisation des **matériaux biosourcés** concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments.

TITRE VII : SIMPLIFIER ET CLARIFIER LES PROCÉDURES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN COMPÉTITIVITÉ – Article 144

« Art. L. 228-4.-La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur **caractère biosourcé**. »

Le plan bois-construction N°1 piloté par la DHUP

- Lancement en 2009, terminé à 90%
- Issu d'un travail de concertation avec les professionnels du bâtiment et les représentants de la filière
- Objectif : identifier les solutions permettant de répondre aux exigences techniques et réglementaires
- Supervision : DHUP
- Financement : Codifab, FBF et DHUP
- Réalisation des essais : FCBA/CSTB

Plan d'actions techniques

- Résistance sismique des MOB
- Performance acoustique des solutions bois
- Résistance/réaction au feu, propagation du feu sur façades
- Étude des parois perspirantes
- ACV & FDES pour produits et composants, Outidep (en cours)
- Thermique d'été (en cours)



BILAN
PLAN BOIS 1

Novembre 2015



Bilan disponible sur le site du MEDDE/MLETR →

Le plan bois-construction N°2 piloté par la DHUP

- Lancement en 2014
- 3 nouveaux axes stratégiques intégrés au contrat stratégique de filière
- Supervision : DHUP
- Pilotage : organisations professionnelles
- Financement : Codifab, FBF et DHUP

Axe 1 : Améliorer l'offre de formation (FCE)

Elaboration d'un plan de communication pour améliorer l'attractivité des métiers
Création d'un centre de ressources pédagogiques

Axe 2 : Valoriser les feuillus dans la construction

AMI national pour identifier et accompagner des projets industriels dans les territoires

Axe 3 : Positionner le bois sur le marché de la réhabilitation (ARBRE)

Définition d'un argumentaire en faveur du bois
Création d'une base de données de solutions techniques
Elaboration d'un outil d'aide à la décision pour MOA

+ Soutien à des projets opérationnels (ABER, 100 constructions publiques en bois local...)

+ Mesures réglementaires (label bâtiment biosourcé, zonage risque termites, sécurité incendie...)

Mesures réglementaires : quelques exemples

Suppression de l'obligation de permis de construire (ITE)

→ décret publié le 18 octobre 2009 : désormais la mise en œuvre d'un bardage en bois est soumise à une simple déclaration préalable.

label « bâtiment biosourcé »

décret n°2012-518 du 19 avril relatif au label « bâtiment biosourcé » et l'arrêté d'application du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé »

→ cadre réglementaire, d'application volontaire et sans aide financière, pour valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.

Règlementation de sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation

→ suppression de l'interdiction de l'usage du bois en façade pour les bâtiments de 3ème famille B et 4ème famille (article 13 de l'arrêté du 31 janvier 1986)

→ ouverture claire à l'ingénierie incendie dans le cas de dispositifs ou dispositions non pris en compte par la réglementation (agrément ministériel de l'article 105).

Actions de la DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Accompagner et soutenir les projets permettant le développement des filières biosourcés dans le domaine du bâtiment

- Étude HAA
- État des lieux de la filière chanvre et bois
- Enquêtes à destination des bailleurs sociaux
- Programme de rénovation bois sous le modèle ABER
- Création d'une gamme de menuiserie bois PRVN
- Concours d'architecture « bâtiments biosourcés »



Structurer le réseau d'acteurs de la filière

- Créer un réseau d'« ambassadeurs des matériaux biosourcés » : formations, diffusion d'outils
- Enquête sur les perceptions, pratiques, et attentes des entreprises artisanales sur les matériaux de construction biosourcés
- Partenariat avec l'ADEME, le CR, LQE, Energivie Pro, Arcad, le collectif 3CA et l'interprofession Bois

Communiquer et sensibiliser pour promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés afin de massifier les solutions de rénovation biosourcés

- Accompagnement technique et financier du collectif 3CA
- Organisation de journées d'information, de sensibilisation (bailleurs sociaux...)
- E-letter...